

Transmis par courriel uniquement

Québec, le 15 mars 2017

Madame Marie-Renée Roy
Sous-ministre et Administratrice provinciale du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet minier Whabouchi par Nemaska Lithium inc.
Modélisation atmosphérique
N/Réf : 3214-14-052

Madame la Sous-ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 20 septembre 2016, une lettre de M^{me} Mireille Paul de votre ministère lui transmettant l'actualisation de la modélisation atmosphérique pour le projet minier Whabouchi.

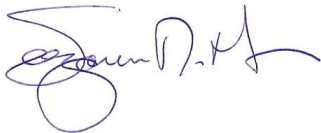
Au terme de l'étude du document transmis, le COMEX constate que la nouvelle modélisation améliore la situation par rapport à la modélisation initiale. En effet, il n'y a plus aucun dépassement pour le scénario de l'année 16 (PST et PM_{2.5}), les dépassements de PM_{2.5} de l'année 7 ont été éliminés et les dépassements de PST restants sont de plus faible amplitude et moins fréquents. De plus, aucun dépassement n'est prévu aux récepteurs sensibles identifiés dans le domaine de modélisation, les normes étant même respectées avec une certaine marge pour tous les scénarios et tous les contaminants. Toutefois, il y aurait lieu, de la part du promoteur, de proposer des mesures de mitigation additionnelles pour contrer les dépassements persistants et ainsi se conformer aux exigences prévues au certificat d'autorisation.

En conséquent, le COMEX vous recommande d'approuver la modélisation atmosphérique déposée par Nemaska Lithium inc, puisqu'il est acceptable de s'en tenir aux mesures actuellement proposées (arrosage fréquent des routes, dépoussiéreurs performants, etc.) par le promoteur, tout en mettant en place un programme de suivi de la qualité de l'air ambiant pour vérifier le respect des normes. La validation à venir du

programme de surveillance et de suivi environnemental et social du promoteur permettra de valider les mesures supplémentaires qui seront envisagées par le promoteur pour contrer les dépassements qui persistent dans la modélisation atmosphérique.

D'autre part, tel que le mentionnait le COMEX dans sa lettre du 10 janvier dernier, le COMEX note que le promoteur accuse des retards pour la majorité des conditions pour lesquelles un suivi est effectué. Tant les modalités du programme de surveillance et de suivi environnemental et social, ainsi que certains autres documents, doivent encore vous être déposés pour information et approbation conformément au certificat d'autorisation délivré le 8 septembre 2015.

Veillez agréer, Madame la Sous-ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzann Méthot', with a stylized flourish at the end.

Suzann Méthot

Présidente

Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social – COMEX